

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2025-078 – Travaux d'isolation intérieure – Logement de Proussy – 1 rue du 13 Août 1944 – Entreprise
MAPS Isolation**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'isolation intérieure dans le cadre de la rénovation du logement situé 1 rue du 13 Août 1944 - Proussy - 14110 Condé-en-Normandie,
- Vu les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De retenir l'entreprise MAPS Isolation – 6 bis rue Simone Signoret – 14550 Blainville-sur-Orne pour réaliser des travaux d'isolation intérieure dans le cadre de la rénovation du logement situé 1 rue du 13 Août 1944 – Proussy - 14110 Condé-en-Normandie, pour un montant de 4 790,00 € HT soit 5 748.00 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 11 août 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE